



Voies
Navigables de
France



FLASH INFO INTERSYNDICAL

L'intersyndicale claque la porte du CSA central

Le CSA central du 25 septembre 2025 a montré les limites d'un dialogue social conduit à marche forcée.

Sur les deux sujets essentiels :

- l'acte 1 portant sur la réorganisation des sites
- l'acte 2 par la remise à plat des filières métiers.

Sur ces deux points majeurs pour les personnels, la direction générale a accordé des temps d'échange dérisoires tout en multipliant les annonces. De plus, concernant l'acte 2 aucun document préalable n'a été fourni.

Sites fermés, dialogue bâclé ou inexistant

La Direction générale a confirmé la réduction du maillage territorial :

- 63 points d'appui (contre 73 initialement envisagé),
- 30 CMI (au lieu de 34 initialement envisagé),
- 16 PCC envisagés.

Au total, ce sont 155 sites de maintenance et d'exploitation qui devront être fermés sur l'ensemble des DT.

Pour en discuter, une heure seulement a été accordée. C'est inacceptable pour un sujet qui touche directement l'avenir des agents et du service public.

Des filières chamboulées au pas de charge

La directrice générale se donne comme objectif et impose au collectif la révision/création d'une vingtaine de filières métiers qui devront-être redéfinies d'ici fin janvier 2026.

Ainsi elle annonce la mise en place de cinq réunions par filière : Qui y participera : « on verra, cela dépendra du nombre d'agents dans chacune des filières » ! Qui animera ces réunions : « les mêmes cadres concepteurs du projet », ce qui ne facilitera pas une totale liberté de parole pour les personnels ni la prise en compte des remarques et suggestions !

Pourquoi un calendrier aussi resserré et une telle pression pour l'organisation de ces ateliers ?

Les organisations syndicales considèrent que ce n'est pas respectueux des agents qui travaillent et s'investissent au quotidien sur l'ensemble de ces filières.

Une direction déconnectée

La Directrice Générale ne mesure pas la charge de travail pesant sur les personnels et qu'un tel calendrier ne participera pas à une réflexion et un travail qualitatif. A l'inverse, nous relevons dans nos échanges qu'elle considère qu'en l'absence de résistance majeure des personnels, il est possible de poursuivre et même d'accélérer.

Pour l'intersyndicale, cette déclaration illustre le décalage entre les discours et la réalité vécue : surcharge de travail, climat anxiogène, incertitudes permanentes, qualité de travail empêchée.

Notre réponse collective

Face à cette méthode, l'intersyndicale a quitté la séance.

Nous suspendons notre participation à toutes les réunions locales et nationales tant que les conditions minimales d'un vrai dialogue social ne sont pas garanties.

Nous demandons :

- Une cadence raisonnée et des ordres du jour cohérent avec le temps nécessaire pour traiter les sujets
- Une réunion spécifique d'une journée sur l'acte 1
- Une réunion spécifique d'une journée sur la présentation de l'acte 2
- La transmission des documents préparatoires 15 jours minima en amont
- Un calendrier sur les points d'étapes : informations / consultations du CSA C
- En parallèle de l'accord AMG (Accompagnement de la Mobilité Géographique) de l'acte 1 qui est en cours de négociation, nous demandons la négociation d'un accord cadre qui apporte des garanties aux personnels dans l'acte 2. Cet accord devra être négocié préalablement à toutes réorganisations découlant de l'acte 2.

Nous voulons des échanges réels, pas des simulacres.

Nous voulons du temps de concertation, pas une avalanche d'annonces.

Nous voulons que la parole des agents soit entendue et respectée et que soit pris en compte leur charge de travail.

À la suite de notre départ du CSA Central, la direction a proposé ce matin la date du vendredi 3 octobre pour présenter et discuter de l'acte 1 et la date du lundi 6 octobre pour la présentation de l'acte 2.

Dans l'attente de la tenue de ces deux réunions, et d'un engagement formalisé sur l'ensemble de nos revendications ci-dessus, l'intersyndicale poursuit le boycott des réunions contraint par l'absence d'écoute préalable de la direction générale.